

**Haut
Lignon**
Communauté de Communes

Communauté
de Communes
du Haut-Lignon

13, allée des Pâquerettes
43190 TENCE

Tél. 04 71 59 87 63

cc.hautlignon@wanadoo.fr

www.cc-hautlignon.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 à 20 HEURES
A LA SALLE DU BELVEDERE AU MAS DE TENCE**

Le 28 novembre 2024, le Conseil Communautaire convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la salle du belvédère au Mas de Tence, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

Présents : Rose-Marie BROTTE, Olivier BROUSSARD, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Marie-Paule FOURNEL, Denise MASSARDIER, Henri MONTELMARD, Christian OUILLO, Lucas ROCHER, Frédéric ROUX, Brigitte ROYET, Gilbert RUEL, Patrick RUSSIER, David SALQUE-PRADIER.

Absents représentés : Catherine CACHARD (avait donné pouvoir à Brigitte ROYET), Roselyne CHARREYRON (avait donné pouvoir à Philippe DUBOIS), Sandra PICOT (avait donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD), Patrice ROUSSON (avait donné pouvoir à Patrick RUSSIER), Denise VALLAT (avait donné pouvoir à Gilbert RUEL).

Absents excusés non représentés, Leo BADER, Kilpéric LOUCHE, Laure SOUVIGNET.

Elu secrétaire de séance : Olivier BROUSSARD.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 23
- Votants : 23

1 – Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Olivier BROUSSARD comme secrétaire de séance (unanimité).

2 – Approbation procès-verbal du conseil du 25 septembre 2024 :

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 (unanimité).

3 – Avenant au marché du lot 2 « Réseaux » de la réalisation de la ZA des Barandons du Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour signer un avenant pour le lot n° 2 « Réseaux » de la réalisation de la ZA des Barandons. Le montant de l'avenant s'élève à + 28.599,50 €, soit + 34.319,40 € TTC.

Le montant du marché s'élève donc à 559.597,50 € HT soit 671.517,00 € TTC.

Le Chambon-sur-Lignon

Chenereilles

Le Mas de Tence

Le Mazel Saint-Voy

Saint-Jeures

Tence

**Haut
Lignon**

4 – Modification du permis d'aménager de la ZA des Barandons du Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour modifier le règlement du permis d'aménager de la ZA des Barandons de la façon suivante :

Article 6 - IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX VOIES :

Le long de la voie de desserte :

Afin de créer un front bâti homogène et limiter la perception des aires de stockages, les premiers bâtiments de chaque parcelle seront placés en avant le long de l'accès à aménager. Une marge de recul minimale de 3.50ml par rapport à la limite de parcelle définissent une zone non aedificandi.

Le long de la RD 157 :

Une bande non aedificandi de 15,00 m minimum est définie par rapport au bord de chaussée de la Route Départementale RD157.

Article 9 – EMPRISE AU SOL :

Sans objet.

5 – Vente de terrain sur la ZA des Barandons au Chambon/Lignon à la SAS FRANCO SUISSE représentée par Messieurs Sébastien PELLERITI ET Guillaume CHAZOT :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour vendre le lot n° 1 de 2.036 m² (parcelles AK 284 et AK 288), situé sur la ZA des Barandons au Chambon/Lignon, à la SAS FRANCO SUISSE représentée par Messieurs Sébastien PELLERITI et Guillaume CHAZOT, au prix de 15,00 € H.T. le m² soit un total de 30.540 € H.T.

6 – Approbation du procès-verbal de mise à disposition de la crèche et du relais petite enfance de la commune du Chambon-sur-Lignon à la Communauté de Communes du Haut-Lignon :

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour signer le procès-verbal de mise à disposition par la commune du Chambon-sur-Lignon, de la crèche et du Relais Petite Enfance du Chambon/Lignon, pour une valeur globale de 203 167,48 €.

7 – Approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de rénovation de l'école maternelle et actualisation des coûts de maîtrise d'œuvre :

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour approuver l'avant-projet détaillé de la rénovation de la crèche et du Relais Petite Enfance du Chambon/Lignon pour un montant estimé à 1.049.215€ HT, soit 1.259.058 € TTC.

Les coûts de maîtrise d'œuvre sont également déterminés pour un montant de 150.000 € H.T.

8 – Approbation de la convention portant mandat de maîtrise d'ouvrage de la CCHL à la commune du Chambon/Lignon :

Afin de mener à bien le projet de rénovation de la crèche et du Relais Petite Enfance du Chambon/Lignon, le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver la convention portant mandat de maîtrise d'ouvrage de la CCHL à la Commune du Chambon/Lignon.

9 – Approbation du plan de financement et demandes de subventions pour le projet de rénovation de la crèche et du relais petite enfance du Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver le plan de financement et les demandes de subvention pour le projet de rénovation de la crèche et du Relais Petite Enfance du Chambon/Lignon pour un montant de 1.199.215 € H.T.

10 – Approbation de l’avant-projet détaillé de l’opération de construction de la crèche du Mazet Saint-Voy et actualisation des coûts de maîtrise d’œuvre :

Le Conseil communautaire délibère, à l’unanimité, pour approuver l’avant-projet détaillé de la construction de la crèche du Mazet Saint-Voy pour un montant estimé à 794.689,73 € H.T., soit 953.627,68 € TTC.

Les coûts de maîtrise d’œuvre sont également déterminés pour un montant de 63.635,24 € H.T. + une mission OPC de 1.250 € H.T., soit 8,46 % du montant des travaux.

11 - Approbation du plan de financement et demandes de subventions pour le projet de construction de la crèche du Mazet Saint-Voy :

Le Conseil communautaire délibère à l’unanimité pour approuver le plan de financement et les demandes de subvention pour le projet de construction de la crèche du Mazet Saint-Voy pour un montant de 882.489,98 € H.T.

12 – Choix du maître d’œuvre pour la rénovation de la médiathèque de Tence et fixation des honoraires :

Le Conseil communautaire délibère, à l’unanimité, pour choisir le cabinet de Linda AYDOSTIAN pour la rénovation de la médiathèque de Tence pour n montant de 18.600 € H.T. soit 22.320 € TTC, pour un montant prévisionnel de travaux de 163.050,00 € H.T., soit 195.660,00 € TTC.

13 – Décision modificative 2024 :

Le Conseil communautaire délibère, à l’unanimité, pour valider la décision modificative 2024 présentée pour le budget général et le budget ZA.

14 – Délibération pour engagement, liquidation et mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du budget 2025 :

Le conseil communautaire délibère à l’unanimité pour autoriser, jusqu’à l’adoption du budget 2025, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite de 1.017.375,00 €.

15 – Modification des statuts du SICTOM « Entre Monts et Vallées » :

Le conseil communautaire délibère à l’unanimité pour accepter la modification des statuts du SICTOM « Entre Monts et Vallées ».

16 – Détermination de tarifs pour le centre de loisirs intercommunal :

Le conseil communautaire délibère à l’unanimité pour déterminer les tarifs du Camp Skis à Embrun pour 18 jeunes de 9 à 12 ans en février 2025 : 385 € pour les enfants de la CCHL et 550 € pour les enfants hors CCHL.

17 – Organisation du Festival de musiques Vivarais Lignon pour l’année 2025 et demandes de subventions aux différents partenaires :

Le conseil communautaire délibère à l’unanimité pour organiser le Festival de Musiques Vivarais Lignon 2025 avec un budget de 41.700 € et demander les subventions auprès des partenaires financiers.

18 – Signature d'un avenant à la convention de Développement Culturel signé avec la Communauté de Communes Val'Eyrieux :

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser la signature d'un avenant à la convention de Développement Culturel avec la Communauté de Communes Val'Eyrieux, pour l'année 2024.

19 – Augmentation de travail du poste de technicien territorial SIG :

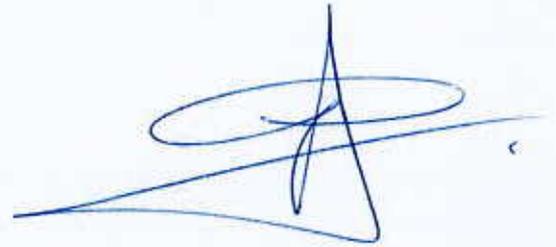
Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour augmenter le poste de technicien territorial SIG afin de passer de 7h/semaine à 14h/semaine.

20 – Décisions du bureau communautaire :

Le Conseil communautaire prend note des décisions prises par le bureau communautaire.

Le secrétaire de séance

Olivier BROUSSARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.